



Rapport du Maire sur la situation Financière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola



En vertu de l'article 955 du code municipal, je vous sou mets la situation financière de votre municipalité.

1. États financiers au 31 décembre 2011

	Prévisions	Budget Réel
REVENUS	1 607 407\$	1 731 345\$
DÉPENSES	1 607 407\$	1 561 650\$

Le surplus pour l'année 2011 après affectation au fonds de dépenses en immobilisation est de 169 695,00\$.

2. Aperçu de la situation financière pour l'année 2012

Les derniers rapports pour l'exercice en cours nous démontrent que l'année 2012 devrait se terminer avec un surplus de 54 000.00\$.

3. Réalisations 2012

Au cours de l'année 2012, le conseil a réalisé :

- Modules de jeux pour enfants ;
- Installer arrêt e balle au terrain des Loisirs ;
- Régler le problème d'écoulement d'eau de surface (à 1 endroit), soit Saint-Laurent ;
- Canalisation de fossés (Guèvremont, Barthe, partie École et partie Église)

4. Prévisions pour l'année 2013

Au cours de cette année, le conseil envisage d'investir dans les dossiers suivants :

- continuer les travaux afin de régler les problèmes d'écoulement d'eau de surface ;
- poursuivre l'aménagement de la piste cyclable avec la contribution du Comité de l'Île Verte ;
- Piste de B.M.X.;
- Installation de jeux d'eau ;
- Rénovation du chalet des Loisirs ;
- Asphalte de plusieurs rues ;
- Prolongement du réseau d'égout pour une partie des rangs Saint-Isidore, Saint-Michel et Saint-Luc, si une réponse positive de subvention nous est donnée.
- Amélioration du bureau municipal ;
- Construction d'un abri pour nos équipements.

5. Le traitement des élu(e)s municipaux

Une rémunération de 12 684,15\$ est accordée au maire et une rémunération de 4 228,05\$ est accordée à chacun des conseillers. Le 1/3 de celle-ci est une allocation de dépenses. Le maire reçoit une prime de 225,00\$ et les conseillers reçoivent une prime de 75,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire-suppléant reçoit une prime de 25,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire reçoit une rémunération de 5 326,00\$ et une allocation de dépenses de 2 663,00\$ de la M.R.C. de d'Autray.

Comme toujours, la municipalité fera tout en son pouvoir pour offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens au meilleur coût possible.

Je dépose ce rapport devant le Conseil ce sixième jour de novembre deux mille douze.

Jean-Luc Barthe, Maire

L'adoption du budget pour l'année 2013 se fera mardi, le 18 décembre 2012 à 20:00 heures.

En vertu de l'article 955 du code municipal, voici la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de cette période avec un même contractant comportant une dépense totale qui dépasse 25 000.00\$

Excavation Michel Chartier Inc.	506 886,82\$	Canalisation fossés (4 rues)
Jambette évolujeux	87 930,45\$	Modules de jeux enfants
Clôture MT	32 438,62\$	Arrêt de balle (terrain loisirs)

Jean-Luc Barthe, Maire